

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 décembre 2012

Etaient présents : Patrick BERNARD ; René PARISOT ; Valérie DEPIERRE ; Valérie ARBEL ; René BERNARD ; Marie-Thérèse MOUREY ; Yves REYNAUD ; Jean-Paul GUIGNARD ; Marie-Jeanne PITET.

Absents : Philippe BULABOIS excusé donne pouvoir à Valérie DEPIERRE ;

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse MOUREY

Compte rendu précédente : sans observation

Décision modificative, budget M49 2012

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de faire une décision modificative sur le budget assainissement 2012, comme suit : Dépenses de fonctionnement :

chapitre 66 compte 66112 : - 1100 € ;

Chapitre 011 compte 611: + 1 500 €

Chapitre 67 compte 6711 : - 400

Barrière du monument aux morts

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise DUCHEMIN pour la fourniture d'une barrière pour le monument aux morts, d'un montant de 1 490 € HT, sollicite du Souvenir Français une subvention au taux maximum possible, inscrira les crédits nécessaires au budget 2013 de la commune, section investissement, donne pouvoir au maire pour signer le bon de commande.

Chauffage du bâtiment mairie

Le maire informe le conseil municipal que la chaudière du bâtiment communal de la mairie est tombée en panne, qu'il y a lieu de la remplacer en urgence et présente un devis de l'entreprise MOLIN pour l'installation de cette chaudière, d'un montant de 5 654,19 € HT + une variante de 272,88 € HT pour ruban chauffant arrivée d'eau froide.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte ce devis
- donne pouvoir au maire pour signer le bon de commande et commander les travaux au plus vite
- inscrira les crédits nécessaires au budget 2013 de la commune, section investissement.

Travaux salle polyvalente

Le maire informe que la commission de sécurité est passée pour vérification des installations de la salle polyvalente. Pas de problèmes conséquents.

Concernant la réhabilitation de la salle, la mission de maîtrise d'œuvre prenait fin au dépôt de permis de construire.

Le maire rappelle qu'une réunion a eu lieu dernièrement avec les responsables des associations de la commune et l'architecte qui présentait le projet, afin d'améliorer certains points nécessaires selon les besoins.

Une discussion s'engage sur le projet car certains conseillers municipaux n'auraient pas vu le projet, et demandent des explications, notamment sur l'architecture de l'agrandissement.

Le maire rappelle les délibérations qui ont été prises et dit que le « cube » concernant l'agrandissement est la solution technique la moins onéreuse, et que l'esthétisme est à l'appréciation et du goût de chacun, ce qui plait aux uns ne plait pas forcément aux autres et inversement.

Valérie ARBEL quitte la séance.

Madame PITET demande de mentionner dans le compte rendu que le maire a des propos insultants vis-à-vis de certains conseillers municipaux. Le maire s'insurge sur le fait que toutes les délibérations sur le sujet ont été prises à l'unanimité y compris par les conseillers qui aujourd'hui font semblant de méconnaître le projet en plus des trois délibérations qui ont rythmé l'avancement du dossier. Une réunion avec les conseillers municipaux et les associations a eu lieu en présence des représentants des associations et de l'architecte qui a retenu des points particuliers et dépose ce jour le permis de construire. Le maire de façon virulente déplore l'attitude de certains conseillers qui ne font que de l'opposition stérile et systématique sur l'ensemble des projets de la commune. Compte tenu de leur manque d'assiduité et de compréhension, ils le font de façon tardive, ceci a pour effet outre de ne pas respecter les heures de travail passées sur le dossier par le maire et les assistants au maître d'ouvrage, de retarder les projets et de voir les coûts d'étude augmenter. Le maire attire aussi l'attention sur le fait que même si on est absent à une réunion que les dossiers peuvent être consultés en tout temps et qu'aucun dossier d'investissement n'est confidentiel.

Le maire donne lecture d'un courrier de la présidente du club « Mon Plaisir » faisant part des remarques des adhérents concernant le projet de la salle.

Le maire rappelle que la scène extérieure servira aussi d'accès à la scène intérieure, la question reste l'utilité de cette scène.

Monsieur GUIGNARD lui trouve une utilité pour le comité des fêtes.

Madame PITET demande d'où vient la somme avancée de 169 000 € ht. Le maire lui rappelle que cette estimation fait partie du dossier avant-projet sommaire qu'elle a voté et a été réalisée par l'architecte. Le maire rappelle que si toutefois à l'ouverture des plis et des offres des entreprises l'addition des offres est supérieure à cette somme dans la limite de plus 5%, cette consultation sera classée infructueuse et les travaux ne pourront pas commencer.

De plus le maire rappelle que sur ce montant hors taxe la TV A étant récupérée sur les investissements, une subvention de 33 000 € a été accordée par le Conseil Général, 8450 € par la communauté de commune et que l'on espère 18000 € du conseil régional, le résiduel étant à la charge de la commune pour 110 000 € environ. Dans l'autre cas, la salle des fêtes avait besoin d'une réhabilitation : le chauffage actuel étant une aberration, l'isolation à refaire, les revêtements muraux à refaire, le coût estimé de cette réhabilitation a été chiffré à 70 000 € sans récupération de TVA et sans subvention. Le coût réel des aménagements nouveaux est donc de 40 000 €.

Le maire demande de mentionner dans le compte rendu que madame PITET a des propos injurieux vis-à-vis de lui-même en mettant en doute son honnêteté morale et financière dans ce dossier.

Le maire propose de lancer la lettre de commande pour la mission d'APD avec une variante avec toit pour l'agrandissement, si cette variante était retenue un permis modificatif sera demandé et d'obtenir de l'architecte une esquisse avec un toit pour l'agrandissement.

Mission d'APD (Avant-Projet Détaillé) salle polyvalente

Suite à ses précédentes délibérations concernant les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente, le conseil municipal, après délibération et par 8 voix pour et 1 contre (Mme PITET) :

- demande à l'architecte de bien vouloir présenter des esquisses avec une variante comportant un toit sur la partie vestiaire.
- accepte la mission d'APD (avant-projet détaillé) pour la somme présentée de 10 844,77 € HT et donne pouvoir au maire pour signer la commande de cette mission
- les crédits seront inscrits au budget de la commune, exercice 2013.

Tarifs location salle polyvalente pour 2013

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2013 :

- 1) ● habitants de Villette et rue de Villette + Iles Mourettes, une fois par an :
 - réceptions, réunions diverses : 91,50 € (salle 61 €, cuisine 30,50 €)
 - réunion seule : 30,50 €
 - à partir de la 2^{ème} location dans la même année civile le tarif :
 - réceptions, réunions diverses : 200 € (salle : 134 €, cuisine : 66 €)
 - Réunion seule : 66 €
- 2) Associations dont le siège social est à Villette :
 - 1 manifestation gratuite par année civile,
 - ensuite : par manifestation : 61 € (salle 45,75 €, cuisine 15,25 €)

Tarif photocopies 2013

Le conseil municipal fixe à 0,15 € le prix d'une photocopie pour l'année 2013.

Loyers logements communaux 2013

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs des loyers des logements communaux pour l'année 2013, soit les laisser à :

- Logement F1, 8 Grande Rue : 230 € par mois
- Logement F4, 8 Grande rue : 400 € par mois
- Maisons lotissement « Les Grands Prés » : 595 € chacune par mois.

Redevance ordures ménagères 2013

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, fixe les tarifs de la redevance des ordures ménagères pour 2013, à :

- 34,20 € la prime fixe,
- et 45,40 € le prix par habitant.

Le maire rappelle que le budget communal abonde à hauteur de 6 000 € cette redevance pour atténuer l'augmentation pour les ménages.

Les modalités de recouvrement de cette redevance restent inchangées (délibérations du 23/11/2004, 26/01/2010 et 07/12/2010).

Gardiennage église 2013

Le conseil municipal reconduit pour l'année 2013, la même indemnité de gardiennage de l'église que précédemment, à savoir 38,42 €, cette indemnité est versée à la paroisse.

Entretien lagunage

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 825 € du budget M 49 sur le budget M 14, exercice 2012, correspondant à l'entretien (800 €) et aux charges du lagunage (25 € taxe association foncière).

Location jardins 2013

Le conseil municipal décide de reconduire pour 2013, la location des parcelles de terrains communaux suivantes pour jardins :

- Lieu-dit « Verger Christophe » cadastrée AA 172, d'une superficie de 4,54 ares, à raison de 23 € l'ensemble pour l'année ;
- Parcelle cadastrée AA 160 de 9,09 ares, à raison de 23 € chaque partie ou 46 € l'ensemble ;
- Parcelle AA 68 d'une surface d'environ 1 are pour 23 € ;
- Charge le maire de contacter les locataires actuels ou les remplacer si besoin et de signer des conventions pour ces locations avec les personnes que seront intéressées.

Location de la grange de la maison 18 Grande Rue

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité accepte de louer pour une année renouvelable, la grange de la maison 18 Grande Rue appartenant à la commune, à monsieur Claude AMIET pour remiser un engin agricole (enjambeur) pour un loyer annuel de 50 €, sous réserve que l'engin soit assuré, vidangé et que

la batterie soit enlevée, charge le maire de signer une convention avec le locataire. En cas de travaux il est demandé à monsieur AMIET de libérer le bâtiment sans dédommagement.

Le maire informe que la chorale de Villette s'installe en partie dans ce bâtiment pour les répétitions.

L'assurance de la commune sera contactée pour renseignements.

Vente d'herbe parcelle section ZK 74 « Les Cheintres »

Suite à sa délibération en date du 29 juillet 2009, le conseil municipal après délibération et par 9 voix pour, décide de renouveler pour l'année 2013, la vente d'herbe faite à monsieur Jérôme POURCELOT sur la parcelle appartenant à la commune de Villette les Arbois, située sur la commune d'Arbois, cadastrée section ZK 74 « Les Cheintres » d'une superficie de 47 ares 10 ca, et pour un prix de 120 € l'hectare pour l'année, plus les 1/5^e du montant global de la taxe foncière, la moitié de la taxe annexe pour frais de Chambre d'Agriculture, ainsi que la moitié de la taxe d'association foncière conformément au Code rural. Cette vente sera revue courant 2013 pour l'exploitation 2014.

Destination des coupes 2013

Reportée au prochain conseil municipal afin de contacter l'ONF pour explications.

Subvention à la coopérative scolaire de l'école Saint Just d'Arbois, primaire et maternelle, arbre de Noël 2012.

Le conseil municipal par 7 voix pour et 2 abstentions, décide d'accorder à la coopérative scolaire de l'école primaire et maternelle Saint Just d'Arbois, une subvention de 38 € par enfant et par an, pour les activités para-scolaires et l'arbre de Noël 2012.

Cette somme sera versée sur présentation de justificatifs, facture correspondant à la dépense et nombre d'enfants concernés.

Course cycliste « Prix des 3 communes 2013 »

Mise à disposition de la salle polyvalente

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vu l'organisation de la course cycliste par Jura Cyclisme, du 13^{ème} prix de 3 communes (circuit Villette-les-Arbois, Vadans, Saint-Cyr-Montmalin) le 24 mars 2013, avec arrivée et départ à Villette-les-Arbois, décide de mettre gratuitement la salle polyvalente à disposition pour une bonne organisation de cette journée.

Groupe St Just

L'école Saint Just demande une participation financière des communes pour l'école.

Le maire précise qu'un enfant coûte entre 600 et 700 € par an au SIVOS, qu'un débat a eu lieu au niveau de l'association des maires du canton et que la commune n'a plus la compétence scolaire. De ce fait elle ne peut inscrire aucune somme à son budget correspondant à cette compétence.

Heures complémentaires secrétaire pour secrétariat AFR Le conseil municipal, accorde 15 heures complémentaires à la secrétaire de mairie pour ce travail, pour l'année 2012.

Assistante technique départementale dans le domaine de l'assainissement. Renouvellement de la convention avec le service du Conseil Général. Compétence assainissement collectif

Le Conseil Municipal, décide de solliciter l'assistance technique du Conseil Général dans le domaine de l'assainissement collectif, autorise le Maire à signer la convention d'assistance avec le Président du Conseil Général du Jura, dit que le montant annuel de la participation financière sera inscrit au budget

Statuts du syndicat des eaux Arbois Poligny : le maire demande à René BERNARD de bien vouloir comparer les anciens statuts avec la proposition des nouveaux. La question sera revue prochainement.

Demande de dégrèvement de taxe d'assainissement

Une demande de Madame METZ suite à une fuite d'eau. La délibération prise précédemment sera appliquée, la moyenne des trois dernières consommations sera prise.

Demande de subvention voyage scolaire en Angleterre pour un élève de collège

La commune n'a jamais accordé d'aide pour les activités para-scolaires des collèges et lycées. Le conseil municipal ne souhaite pas modifier cette décision.

Traversée d'agglomération

Le maire informe qu'une réunion a eu lieu avec des représentants de la DDT, du conseil Général, de la communauté de communes, le maire d'Arbois, les adjoints de la commune et le président de Vivre à Villette concernant un projet de traversée d'agglomération avec présentation d'un diaporama et note d'enjeu.

Les maires demandent que l'étude de faisabilité soit prise en charge par le Conseil Général.

Une seconde réunion se fera à Arbois.

Aménagement RD 53. Projet d'amélioration pour sécurité commune d'Arbois, à l'entrée d'agglomération de Villette les Arbois, côté zone industrielle Arbois

Le maire présente au conseil municipal un projet de la ville d'Arbois pour des aménagements de sécurité sur la RD 53 commune d'Arbois, à l'entrée d'agglomération de Villette les Arbois, côté zone industrielle Arbois, pour un montant de 7 533,01 € HT et propose une participation financière de la commune, afin d'améliorer dans l'immédiat la sécurité à l'entrée du village.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de prendre en charge, pour moitié, la part hors taxes restant à la charge de la commune d'Arbois après déduction des subventions.

Vente de bois façonné

Le conseil municipal accepte de vendre à monsieur LOPPE Gregory environ 43 stères de bois façonné à 20 € le stère.

Questions diverses

Affouages : Valérie DEPIERRE propose que les affouagistes qui n'ont pas terminé l'affouage de l'année précédente ne puissent obtenir un nouveau lot pour l'année sans avoir terminé les précédents.

Trottoirs dégradés : René BERNARD signale la dégradation des trottoirs par la scierie.

Commission des chemins : prévoir une réunion pour travaux à faire en 2013.

Arbre de Noël : Madame MOUREY rappelle l'arbre de Noël organisé par le CCAS le 15 décembre, le maire précise que les conseillers sont invités.

La secrétaire de séance,
Marie-Thérèse MOUREY

Le maire,
P. BERNARD